

Directeur de l'APIJ
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre

Marseille, le 26 juillet 2022

Objet : Avis de la Garante CNDP sur la réponse de l'APIJ à son bilan de la Concertation préalable portant sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire commune du Muy

Monsieur le Directeur de l'APIJ,

C'est avec grand intérêt que la Garante a pris connaissance des engagements de l'APIJ résultant des enseignements de cette concertation. L'avis sera rendu public sur le site de la CNDP et porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de leur qualité argumentative, au regard des attentes du public et des recommandations, telles qu'exprimées dans mon bilan. Il ne porte pas sur le projet, la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets.

Vous avez repris la majorité des demandes de précisions et recommandations formulées par la Garante. Vous y avez répondu souvent avec précisions et argumentations. Il semble cependant que les engagements présentés n'apportent pas de réponses claires à quelques points évoqués dans les demandes de précisions et de recommandations. Il s'agit notamment de :

- La mise à disposition du public des rapports d'études relatifs aux autres sites précédemment envisagés pour accueillir le projet.
- La mise à disposition du public de la liste des sites proposés pendant la concertation et la manière dont ils ont été ou seront traités. Si certaines propositions ont été analysées pendant la concertation, la diffusion des résultats au public est souhaitée.
- La mise à disposition du public des études environnementales réalisées dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le site du Collet Redon.
- La publication de l'avis du ministre de l'Agriculture au sujet du projet, à la suite de la saisine du syndicat des vins côtes de Provence, en vertu de l'article L.643-4 du code rural et de la pêche.
- L'organisation d'une réunion publique de reddition des comptes au Muy.

Par ailleurs, concernant la recommandation 26 « Maintenir et animer le site internet de la concertation jusqu'à la livraison de l'établissement pénitentiaire. », vous indiquez maintenir le site jusqu'au 5 septembre 2022 en indiquant que le site internet de l'APIJ sera « le lieu centralisé des ressources disponibles ». Le site internet de la concertation a été et est un élément central de la communication. Cette décision risque d'être dommageable à la continuité du dialogue avec les habitants et acteurs locaux.

Pour une plus grande clarté, je vous invite à compléter et à ajouter à votre bilan, l'annexe 1 du bilan de la Garante intitulée « tableau des demandes de précisions et recommandations du garant ».

Dans votre bilan, il est notamment indiqué :

- L'étude d'impact précisera la liste des sites qui ont été étudiés et les conclusions de leur analyse.
- Des études d'insertion paysagère rigoureuses et approfondies seront diligentées.
- La communication de la manière dont les éléments issus de la concertation ont alimenté le cahier des charges.
- Des études hydrogéologiques et les résultats rendus publics.
- La communication de l'étude faune-flore sur 4 saisons.
- La communication des études géotechniques.
- Le lancement d'étude préalable agricole.
- Le lancement d'étude caractérisant l'impact sonore et lumineux.
- La réalisation d'une étude de trafic.
- La réalisation des études techniques en lien avec les opérateurs et concessionnaires eau, électricité et gaz.
- La publication d'un avis de poursuite de la concertation concernant la mise en compatibilité Scot et PLU avec notamment la mise à disposition d'une boîte mail spécifique.
- L'organisation d'une réunion publique préalablement au dépôt du dossier finalisé des demandes d'autorisation.

Il est recommandé de rendre public les résultats de ces études pour que chacune et chacun puisse en prendre connaissance.

Votre volonté de poursuivre le dialogue est également notée. Cependant, concernant ce point et au vu de la fin imminente de la mise en ligne du site de la concertation, il semble essentiel d'apporter des précisions sur le calendrier et les modalités de la poursuite du dialogue avec les publics.

Je reste à votre disposition pour évoquer ces points si besoin.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur de l'APIJ, l'expression de nos sincères salutations.

Zita ETOUNDI
Garante CNDP

Copie à :
Madame JOUANNO, Présidente de la CNDP